



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/COP11/Doc.22.1
27 août 2014

Français
Original: Anglais

11^e SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Quito, Équateur, 4-9 novembre 2014
Point 22.1 de l'ordre du jour

MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS EXISTANTS DE LA CMS

Résumé

Le présent document est un rapport sur l'avancement des activités en lien avec tous les mémorandums d'entente (MdE) existants et les accords en cours de développement, depuis la COP10

Le développement et la mise en œuvre des MdE de la CMS contribuent aux résolutions suivantes :

- Résolution 10.16: Priorités pour les Accords de la CMS;
- Résolution 10.5: Plan stratégique 2006-2014:
objectifs 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.6, 4.3 et 4.8;et
- Résolution 10.9 sur la structure future, activités 2, 4, 8, 10, 11, 12 et 15.

MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS EXISTANTS DE LA CMS

(Préparé par le Secrétariat PNUE/CMS)

I. CONTEXTE

1. Le présent document est un rapport sur l'avancement des activités en lien avec les mémorandums d'entente (MdE) existants et les instruments en cours de développement, depuis la COP10.

II. ACCORDS

2. Les sept accords juridiquement contraignants font l'objet de rapports d'avancement séparés.

III. MÉMORANDUMS D'ENTENTE

3. À ce jour, 19 MdE ont été conclus au titre de l'Article IV de la CMS. Aucun nouveau MdE n'a été développé ou n'est entré en vigueur depuis la COP10. Le Secrétariat de la CMS est dépositaire et responsable des fonctions administratives de 17 de ces 19 MdE. Trois d'entre eux (IOSEA, Dugongs et Rapaces) sont basés dans les bureaux de la CMS éloignés de Bonn, et soutenus par des financements extérieurs. Pour les 14 MdE restants, le siège du Secrétariat de la CMS à Bonn assure des services de secrétariat, malgré de constantes contraintes en termes de ressources humaines et financières. Enfin, dans le cas de deux MdE (Ochette à tête rousse et Cerf (Huemul) des Andes méridionales), le Secrétariat de la CMS ne joue qu'une fonction de dépositaire, les fonctions de secrétariat étant assurées à tour de rôle par les deux Signataires (Argentine et Chili).

4. En raison de la prolifération du nombre des MdE et des contraintes financières en résultant, les Parties, par le biais de la Résolution 10.9, Activité 5, ont demandé d'entreprendre « une évaluation des MdE et de leur viabilité ». Le Secrétariat a mis au point une première évaluation qui a été envoyée aux Parties en avril 2014. Une version finale incorporant les observations reçues figure dans le document PNUE/CMS/COP11/Doc.22.3.

5. En outre, la Résolution 10.16 charge le Secrétariat « d'élaborer en vue de son examen et de son adoption à la COP11 une approche politique de l'élaboration, de l'attribution des ressources et du suivi des accords dans le contexte de la Résolution 10.9 ». Le document obtenu et le projet de résolution, qui renferment une série de critères pour évaluer les propositions de nouveaux accords, sont présentés dans le document PNUE/CMS/COP11/Doc.22.2.

6. Le présent rapport souligne l'avancée des activités entreprises depuis la COP10, jusqu'en juillet 2014. Les 19 MdE ont été regroupés ci-après en fonction des habitats des espèces: espèces aquatiques (mammifères, reptiles et poissons), espèces aviaires et espèces terrestres.

ESPÈCES AQUATIQUES

ESPÈCES AQUATIQUES

MAMMIFÈRES AQUATIQUES

Dugong

Mémoire d'Entente sur la conservation et la gestion des dugongs (*Dugong dugon*) et de leurs habitats dans l'ensemble de leur aire de répartition

7. Le Secrétariat de la CMS assure les fonctions de secrétariat de ce MdE par son bureau à Abou Dhabi, largement financé par le Gouvernement des Émirats arabes unis. Le regroupement des services de secrétariat des MdE Dugongs et Rapaces est conforme à la Résolution 10.9, Activités 8.3 et 15.2.

8. La deuxième Réunion des Signataires s'est tenue à Manille, Philippines, en février 2013 et a enregistré plusieurs résultats très positifs tels que l'approbation de l'Initiative Dugong, herbiers marins et communautés côtières (Initiative Dugong), la mise en place du Groupe technique Dugong et d'un plan de travail conjoint avec le Groupe de spécialistes des siréniens de l'UICN.

9. Depuis 2011, le Secrétariat a recherché activement des financements pour l'Initiative Dugong, ainsi que pour le Programme d'action du Golfe pour les Dugongs visant la deuxième population la plus importante du monde qui est partagée par les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite, le Qatar et le Bahreïn.

10. Après trois années de préparation, le Projet du FEM sur la conservation des dugongs et des herbiers marins a reçu l'approbation du CEO en juillet 2014. Ce projet quinquennal d'un montant total de 4,88 millions US\$, verra huit pays (Îles Salomon, Indonésie, Madagascar, Malaisie, Mozambique, Sri Lanka, Timor Leste et Vanuatu) entreprendre 40 projets, qui contribueront à renforcer l'efficacité de la conservation des dugongs et des écosystèmes de leurs herbiers marins dans l'océan Indien et le Pacifique. Pour compléter le projet du FEM, le Secrétariat du MdE Dugong entreprend actuellement des projets pilotes en Inde, au Myanmar et en Thaïlande.

11. Le MdE Dugong compte six nouveaux signataires depuis la COP10, ce qui porte à 26 le nombre total.

Phoque moine de Méditerranée

Mémoire d'Accord concernant les mesures de conservation en faveur des populations de l'Atlantique oriental du phoque moine de Méditerranée (*Monachus monachus*)

12. Le Secrétariat de la CMS assure la fonction de secrétariat pour ce MdE, tandis que le Gouvernement espagnol poursuit son rôle de coordination, comprenant les activités suivantes:

- La coordination et la mise en œuvre du Plan de sauvegarde du Phoque moine dans l'Atlantique.

- La mise en place d'un système permettant de suivre l'état de conservation du Phoque moine et de ses habitats dans l'archipel de Madère, et d'atténuer les conséquences négatives des interactions humaines connues. Ce travail a été entrepris par la Fondation CBD-Habitat et a été financé par le programme LIFE + de l'UE.
- Le soutien aux projets de conservation du Phoque moine et au renforcement des aires marines protégées dans l'aire de répartition atlantique africaine de l'espèce, au travers du partenariat Espagne/PNUE sur les aires protégées (LifeWeb).
- La formation des pêcheurs artisanaux locaux pour une pêche responsable et raisonnée.
- L'installation de pièges-photo dans des grottes et des plages de la péninsule du Cap Blanc au Maroc et en Mauritanie pour déterminer la présence des phoques et leur utilisation de l'habitat.

13. La réunion CMS du Groupe de travail sur le Plan d'action s'est tenue en juin 2014 et les quatre pays de l'aire de répartition ont adopté les amendements au Plan.

Cétacés des îles du Pacifique

Mémorandum d'Entente pour la conservation des Cétacés et de leurs habitats dans la région des Îles du Pacifique

14. Le Secrétariat de la CMS assure les fonctions de secrétariat pour ce MdE, avec l'assistance de l'Administrateur de la CMS pour le Pacifique, basé au Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), conformément à la Résolution 10.9, Activité 8.2.

15. La troisième Réunion des Signataires a eu lieu en Nouvelle Calédonie en septembre 2012; elle a eu comme principal résultat l'approbation par les Signataires du Plan d'action pour les espèces marines 2013-2017 du PROE en tant que Plan d'action mis à jour du MdE.

16. Les activités du plan d'action du MdE récemment terminées ou en cours de mises en oeuvre comprennent:

- l'élaboration d'un plan de gestion pour les dauphins dans les Îles Salomon;
- l'élaboration du Plan de gestion du sanctuaire pour les baleines de Fidji;
- la facilitation de la formation sur l'échouage des cétacés pour Tonga et Vanuatu, en partenariat avec NOAA et l'Université d'Hawaii en juillet 2014, sur le modèle d'une formation similaire pour Fidji en 2012;
- l'amélioration de la compréhension de la diversité des espèces dans les pays et territoires océaniques grâce à l'utilisation accrue du site web www.pacificcetaceans.org et le développement d'une application Smartphone pour la science citoyenne; et
- la proposition à soumettre à la 25^{ème} Réunion annuelle du PROE pour déclarer 2016-2017 Année de la baleine dans le Pacifique.

17. En mai 2013, les Signataires ont été invités à examiner le Plan d'action du MdE en plus du Programme de travail mondial de la CMS sur les cétacés et de l'examen du rapport du Conseil scientifique de la CMS, et à identifier les priorités immédiates pour une mise en oeuvre nationale/régionale. Ils ont également été invités à identifier de nouvelles activités pertinentes. L'ONG Wild Migration soutient la CMS dans cette activité.

18. Le Groupe consultatif technique (TAG - Technical Advisory Group) compte maintenant 12 membres, avec l'adhésion de deux membres supplémentaires, tous deux des États-Unis - le plus récent Signataire du MdE.

19. Un document sur l'exploitation minière des fonds marins et son impact sur les cétacés dans la région des îles du Pacifique est en cours de préparation par le TAG.
20. Lors d'une récente réunion des Groupes de travail de la Commission baleinière internationale (CBI) sur les plans de gestion pour la conservation des baleines et sur leur observation (24 au 26 mai 2013, Australie), l'Administrateur CMS pour la région Pacifique a présenté le MdE comme un exemple de mécanisme et de partenariat actif pour la conservation dans la région.
21. Le coordinateur du TAG a présenté le Plan d'action du MdE et le Plan stratégique de la CMS à l'atelier régional de la CDB sur la préparation du cinquième rapport national pour les pays du Pacifique'.
22. La Déclaration de Laucala, adoptée lors de la 9^{ème} Conférence des Îles du Pacifique pour la conservation de la nature et des aires protégées (décembre 2013) a loué les activités de la CMS et a encouragé leur mise en œuvre par les Îles du Pacifique.
23. Des lettres ont été envoyées à tous les signataires en décembre 2013, les informant de l'avancement de la mise en œuvre du MdE et sollicitant des fonds pour l'exécution du Plan d'action. Le Gouvernement néo-zélandais a dégagé des fonds pour la mise en place d'un espace de travail en ligne.
24. La Réunion préparatoire conjointe et la pré-COP11 de la CMS pour les îles du Pacifique (11- 20 août 2014 à Fidji) offriront l'occasion de promouvoir ultérieurement le MdE et le Plan d'action et en particulier d'encourager son intégration dans des processus nationaux (par exemple, les SPANB) afin de faciliter la mise en œuvre.
25. Les États-Unis d'Amérique ont signé le MdE en septembre 2012, ce qui porte à 15 le nombre des Signataires. Les Palaos ont manifesté leur intérêt à signer le MdE.

Mammifères aquatiques d'Afrique de l'Ouest

Mémoire d'accord sur la conservation des lamantins et des petits cétacés d'Afrique occidentale et de la Macaronésie

26. Le Secrétariat de la CMS assure les fonctions de secrétariat pour ce MdE. En raison des ressources limitées, aucune action n'a été entreprise depuis la COP10. L'idée d'établir un Groupe consultatif technique tel que celui des Cétacés des îles du Pacifique constitue toujours une option.
27. Le Secrétariat a participé à la réunion du Partenariat pour la conservation marine et côtière en Afrique de l'Ouest (West African Marine and Coastal Conservation Partnership) (PCRM) en novembre 2013 et à la 11^{ème} Conférence des Parties à la Convention d'Abidjan en mars 2014 pour promouvoir les MdE régionaux et identifier des partenaires appropriés pour la mise en œuvre dans la région.
28. Le Secrétariat étudie également les possibilités de combiner les mécanismes de coordination de ce MdE à celui des tortues marines de l'Atlantique conformément à la résolution 10.9, activité 15.2, bien qu'aucun partenaire approprié pour la coordination, ni aucun financement permettant leurs travaux n'aient encore été identifiés.

REPTILES AQUATIQUES ET POISSONS

Tortues marines de l'Atlantique

Mémoire d'Accord sur les mesures de conservation pour les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique

29. Le Secrétariat de la CMS assure les fonctions de secrétariat pour ce MdE. De 2005 à 2012, les services de coordination ont été fournis par l'Unité de coordination basée au Sénégal, connue par son acronyme français URTOMA, jusqu'à ce que le manque de financement n'y mette fin. Le Secrétariat de la CMS a étudié d'autres dispositions pour la coordination, telles que la possibilité d'une coordination combinée avec celle du MdE sur la conservation des lamantins et des petits cétacés d'Afrique occidentale et de Macaronésie, mentionné ci-dessus et conformément à la Résolution 10.9, Activité 15.2.

30. Avec l'aide du Gouvernement français, un projet est mis en œuvre par l'Association Chélonée: *La publication officielle du décret de classement du Parc national marin d'Elombo au Cameroun et l'élaboration du plan de gestion du parc*. Le projet a débuté en septembre 2013.

31. En avril 2013, le Secrétariat a contacté les Signataires afin de les informer de l'avancement de la mise en œuvre du MdE, et des plans et besoins relatifs à son développement, y compris les besoins financiers. Le Secrétariat a également demandé aux Signataires des renseignements sur les activités réalisées ou prévues au niveau national en vue de contribuer à la mise en œuvre du Plan de conservation au cours de cette période de rapport. Les Signataires suivants ont présenté des rapports d'activité: République démocratique du Congo, Sénégal et Sierra Leone.

32. Le Secrétariat a participé à la réunion du Partenariat pour la conservation marine et côtière en Afrique de l'Ouest (West African Marine and Coastal Conservation Partnership) (PCRM) en novembre 2013 et à la 11^{ème} Conférence des Parties à la Convention d'Abidjan en mars 2014 pour promouvoir les MdE régionaux et identifier des partenaires appropriés pour la mise en œuvre dans la région.

33. Le nombre de Signataires est toujours de 23 sur un total de 26 États de l'aire de répartition.

Tortues marines de l'IOSEA

Mémoire d'Entente sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est (MdE des Tortues marines de l'IOESA)

34. Le Secrétariat de la CMS assure le secrétariat de ce MdE par le biais de son bureau basé à Bangkok conjointement au bureau régional du PNUE, conformément à la Résolution 10.9, Activités 8.1 et 8.2. Il est financé par des contributions volontaires des Signataires.

35. Les travaux de fond du Secrétariat ont porté essentiellement sur cinq grands domaines:

- **Réseau de sites IOSEA des tortues marines:** Une page web spécifique a été créée en tant que guichet recueillant toutes les informations liées aux réseaux de sites. Les critères servant à évaluer les désignations des sites ont été perfectionnés et les experts

et le Comité consultatif ont demandé que soient désignés des sites candidats potentiels, ce qui a abouti à une liste de 80 sites ou zones candidats potentiels dans environ 34 pays dans la région d'IOSEA. Des fiches d'information ont été compilées pour une vingtaine de sites proposés.

- **Mise au point d'outils en ligne:** Un prototype de la base de données internationale d'IOSEA sur le marquage des nageoires, qui permet aux utilisateurs de communiquer, chercher et analyser les récupérations d'étiquettes de nageoires dans la région océan Indien –Asie du Sud-Est, a été achevé et plusieurs États de l'aire de répartition ont fourni de nombreuses informations sur la récupération des étiquettes. D'autres outils en ligne ont été continuellement mis à jour, comme la base de métadonnées sur le repérage par satellite d'IOSEA, qui couvre maintenant plus de 220 projets menés dans quelque 30 pays de la région d'IOSEA.
- **Rapports officiels et publications techniques:** Une étude de la conservation des tortues marines dans le Nord de l'océan Indien (par le Dr. Jeff Miller), et une Évaluation actualisée de l'état de conservation des tortues luth dans l'océan Indien et l'Asie du Sud-Est (par le Dr Ronel Nel) ont été publiées en 2012. En avril 2013, le Secrétariat a publié une analyse systématique des rapports nationaux de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI), pour évaluer leur contribution à la compréhension des prises accidentelles de tortues marines dans l'océan Indien et de l'efficacité des mesures de réduction des prises accidentelles appliquées par les États membres de la CTOI. En septembre 2013, l'Évaluation de l'état de conservation des tortues carettes de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est (par le Dr. Mark Hamman et al.) a été publiée, et en février 2014, le Secrétariat a publié un projet d'examen substantiel d'études et d'activités qui ont rapport aux incidences socio-économiques et culturelles de l'utilisation et de la conservation des tortues marines dans la région IOSEA.
- **Rapport technique/renforcement des capacités d'IOSEA:** En mars 2012, la première phase du Programme d'appui technique et de renforcement des capacités d'IOSEA s'est conclue avec succès au Myanmar, avec un cours de formation théorique et sur le terrain dispensé par le Dr Colin Limpus, membre du Comité consultatif d'IOSEA. Grâce à un don du Fonds pour la conservation des tortues marines du Service de la faune et des poissons des États-Unis, le programme pourrait passer à une deuxième phase.
- **Faciliter l'échange d'informations:** Le site web du MdE(www.ioseaturtles.org) a rempli les fonctions clés du Secrétariat en facilitant l'échange d'informations. Le mensuel « e-News » a été envoyé à une liste de 1000 abonnés.

36. Depuis la COP10, l'Égypte et le Soudan ont adhéré au Mémorandum d'entente, portant à 35 le nombre total de signataires.

Requins

Mémorandum d'entente sur la conservation des requins migrateurs

37. Le Secrétariat de la CMS continue à assurer le secrétariat intérimaire du MdE Requins à Bonn, tel que demandé par les Signataires lors de leur première réunion.

38. La première réunion des Signataires a eu lieu à Bonn, en Allemagne, du 24 au 27 septembre 2012; y ont participé 20 Signataires et environ 80 autres États de l'aire de répartition et des observateurs. La réunion:

- a adopté le Plan de conservation pour les requins migrateurs, et établi un comité

consultatif;

- a adopté une procédure pour amender le MdE, y compris la liste des espèces;
- a adopté un budget triennal qui sera financé par des contributions volontaires, et placé dans un Fonds d'affectation spéciale; et
- a établi un groupe de travail intersession chargé de perfectionner un projet de mandat pour les réunions des Signataires et de définir le rôle des partenaires coopérants ainsi que d'élaborer une procédure pour l'admission de ces partenaires.

39. Deux ONG, la Humane Society International – États-Unis et la Humane Society International - Australie, ont signé le MdE en tant que partenaires coopérants durant la première Réunion des Signataires et d'autres ONG ont fait part de leur intérêt à le faire dans l'avenir.

40. Suite aux décisions prises lors de la première Réunion des Signataires, le Secrétariat intérimaire a mis en œuvre les activités suivantes:

- Soutien du Comité consultatif (CC) dans sa création et son travail initial.
- Assistance au Groupe de travail intersession pour initier ses travaux sur l'élaboration du règlement intérieur des Réunions des Signataires et sur les questions concernant les Partenaires coopérants du MdE.
- Création d'un fonds d'affectation spéciale pour le MdE et demande aux Signataires de contribuer au budget approuvé à travers des contributions volontaires. Le premier rapport sur la mise en œuvre du budget pour 2013 a été envoyé aux Signataires en juillet 2014.
- Développement d'un nouveau site web pour donner aux Signataires et au public un accès à des informations pertinentes sur le MdE. Son contenu sera transféré vers le futur site de la Famille CMS lorsque celui-ci sera finalisé (www.sharksmou.org).
- Élaboration d'un espace de travail en ligne pour appuyer le travail du Comité consultatif et du Groupe de travail intersession (<http://workspace.cms.int/sharks/>).
- Représentation du MdE à un niveau régional sur la conservation des requins en Arabie, qui a été organisée par IFAW International en coopération avec Shark Quest Arabia en octobre 2012; organisation d'un événement parallèle à la COP16 de la CITES en mars 2013, axé à la fois sur le MdE et sur les propositions visant à inscrire les espèces en question aux Annexes de la CITES; participation à la réunion du Comité pour les animaux de la CITES en 2014 en tant que membre du groupe de travail sur les requins, participation à la 10^{ème} Réunion du Groupe des espèces écologiquement apparentées de la Commission pour la conservation du thon rouge du Sud en juillet 2013; participation à la réunion du Partenariat régional pour la conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest (PCRM) en novembre 2013 et la 11^{ème} Conférence des Parties à la Convention d'Abidjan en mars 2014 visant à promouvoir les MdE régionaux et à identifier des partenaires appropriés pour la mise en œuvre dans la région; à la 23^{ème} Réunion de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) en novembre 2013; et la deuxième Conférence internationale sur les requins en juin 2014.
- Déclarations et recommandations écrites, liées aux avant-projets de décisions sur la conservation des requins migrateurs à l'attention des Parties à la CITES, de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC) et de la Commission interaméricaine du thon tropical (CITT), la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) ainsi que l'Organisation mondiale des douanes lors de leurs réunions respectives :

- Lancement de plusieurs projets de conservation avec des ONG partenaires sur les sujets suivants: le renforcement des capacités en matière de conservation des requins dans la région arabe, financé par la Commission européenne; la sensibilisation aux menaces pesant sur les requins aux Palaos, financée par Monaco;

41. Un poste P3 à temps plein et un poste G5 à temps partiel ont été créés par le PNUE au sein du Secrétariat intérimaire. Le recrutement dépendra de la disponibilité des fonds. Bien que les Signataires aient convenu d'un budget annuel de plus de 300 000 EUR, très peu de financements ont été reçus à ce jour. Le poste actuellement financé par l'Allemagne se terminera à la fin de 2014.

42. Le Secrétariat de la CMS, avec ses administrateurs détachés à Washington (États-Unis), Apia (Samoa), Abou Dhabi (Émirats Arabes Unis) et Bangkok (Thaïlande), travaille activement au recrutement de Signataires afin d'augmenter l'adhésion au MdE.

43. Les MdE compte actuellement 36 Signataires, dont 11 nouveaux venus depuis la COP10 incluant 8 pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord.

44. La deuxième Réunion des Signataires est prévue pour le troisième trimestre de 2015.

ESPÈCES AVIAIRES

Phragmite aquatique

Mémorandum d'Entente relatif aux mesures de conservation du Phragmite Aquatique (*Acrocephalus paludicola*)

45. Le Secrétariat de la CMS assure le secrétariat de ce MdE, tandis que BirdLife International, à travers son partenaire du Royaume-Uni, la Royal Society for the Protection of Birds (RSPB), poursuit sa mission de coordination. Cet accord couvre l'administration du MdE, la gestion des données sur le Phragmite aquatique, la facilitation des communications dans l'aire de répartition de l'espèce, le soutien aux projets de conservation existants, le suivi, le travail direct de conservation active, la recherche et le développement de nouveaux projets de recherche et de conservation, y compris la collecte de fonds.

46. Le Secrétariat a participé à une conférence internationale sur le phragmite aquatique qui a eu lieu à Vilnius, en Lituanie, les 14 et 15 novembre 2013. La conférence était organisée par le Forum sur l'environnement de la Baltique - Lituanie dans le contexte du programme LIFE+ de l'UE dans le cadre du projet "Assurer des méthodes durables pour garantir la conservation des espèces d'oiseaux menacées au niveau mondial dans les paysages agricoles ».

47. La Conférence a souligné, entre autres choses, les questions suivantes considérées comme étant d'une importance capitale pour la conservation du phragmite aquatique:

- Le déclin du phragmite aquatique dans presque toutes les régions, notamment des populations marginales;
- Éventuelles mesures d'urgence comme le transfert pour stimuler les populations particulièrement menacées;

- Conflits au niveau de la gestion (par ex. le damage qui a des impacts positifs sur le phragmite aquatique et des impacts négatifs sur d'autres espèces);
- Exigences en matière de gestion agro-environnementale au sein de l'Union européenne; et
- Lacunes importantes dans les connaissances concernant les sites d'hivernage et de repos en Afrique.

Oiseaux de proie

Mémoire d'entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MdE Rapaces)

48. Le Secrétariat de la CMS assure le secrétariat de ce MdE (par l'intermédiaire de l'Unité de coordination), depuis son bureau à Abou Dhabi, financé en grande partie par le Gouvernement des Émirats arabes unis. Le regroupement des services de secrétariat des MdE Dugongs et Rapaces est conforme à la résolution 10.9, activités 8.3 et 15.2.

49. Les principales activités et réalisations de l'Unité de coordination du MdE Rapaces, depuis la COP10, sont les suivantes:

- [Première Réunion des Signataires¹](#) (MOS1) du MdE Rapaces tenue en décembre 2012 à Abou Dhabi, aux Émirats arabes unis;
- [Mise en place d'un Groupe technique consultatif \(TAG\)](#) qui a tenu sa première réunion² en janvier 2014 à Édimbourg, en Écosse – Plan de travail du TAG 2014-2015 approuvé et en cours d'exécution;
- [Groupe de travail spécial sur le Faucon sacré³](#) établi et jouissant d'un appui pour élaborer un Plan d'action mondial (SakerGAP) pour le Faucon sacré (*Falco cherrug*) coordonné à l'échelle internationale, comprenant notamment un système de gestion et de suivi visant à conserver l'espèce (UNEP/CMS/COP11/Doc.23.1.5);
- [Projet de renforcement des capacités sur le terrain⁴](#) effectué en 2012-2013 en Afrique du Nord-Est, en collaboration avec BirdLife Bulgarie (BSPB), visant à recueillir des informations sur l'écologie en période d'hivernage du Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*);
- [Plan d'action pour la voie de migration du Vautour percnoptère⁵](#) en cours d'élaboration avec le concours de BSPB. L'Atelier sur le Plan d'action est prévu pour février 2015 à Sofia, en Bulgarie;
- [Groupe de travail sur le Faucon concolore⁶](#) mis en place en 2013, chargé d'élaborer un Plan d'action international par espèce pour le Faucon concolore (*Falco concolor*) considéré quasi menacé;
- [Site web du MdE Rapaces révisé et mis à jour](#) en lien avec le site web de la Famille CMS, y compris le lancement d'un espace de travail en ligne spécialisé en mars 2013, destiné à faciliter les activités intersessions du TAG, les axes de travail ainsi que les groupes de travail; et

1 <http://www.cms.int/en/meeting/1st-meeting-signatories-raptors-mou>

2 <http://www.cms.int/en/meeting/1st-meeting-technical-advisory-group-raptors-mou-tag1>

3 <http://www.cms.int/raptors/en/workinggroup/saker-falcon-task-force>

4 <http://www.cms.int/en/project/capacity-building-support-conservation-migratory-egyptian-vultures-neophron-percnopterus>

5 <http://www.cms.int/en/project/flyway-action-plan-conservation-balkan-and-central-asian-populations-egyptian-vulture>

6 <http://www.cms.int/raptors/en/workinggroup/sooty-falcon-working-group>

- [Mission technique à Nagaland, en Inde](#) en novembre 2013 pour soutenir les efforts déployés pour la chasse massive, non durable des Faucons de l'Amour⁷, y compris trois faucons munis d'étiquettes émettrices qui permettent de retracer leurs mouvements migratoires;
- [Banque de données africaine sur les rapaces](#) renforcée grâce à une application Smartphone lancée en juillet 2014 pour aider les citoyens-chercheurs à saisir des données d'observation sur les rapaces à travers tout le continent africain⁸;
- **Huit nouveaux Signataires du MdE:** France (mai 2012); Slovaquie (mai 2012); Somalie (décembre 2012); Niger (décembre 2012); Tunisie (mai 2013); Suède (juillet 2013); Égypte (septembre 2013); Libye (novembre 2013) et un nouveau partenaire coopérant: Association internationale pour la fauconnerie et la conservation des rapaces – décembre 2012. Jusqu'en juillet 2014, le MdE a été signé par 46 pays.

Oiseaux des prairies

Mémorandum d'Entente sur la conservation des espèces d'oiseaux de prairie et de leurs habitats dans la partie australe du continent sud-américain

50. Le Secrétariat de la CMS assure les fonctions de Secrétariat pour ce MdE.

51. Le Secrétariat mène actuellement des pourparlers avec Guyra Paraguay; le représentant de BirdLife au Paraguay, concernant l'établissement d'un mécanisme de coopération officiel pour le MdE, en conformité avec la Résolution 10.9, Activité 8.2. Guyra Paraguay et BirdLife appuient la mise en place du MdE depuis 2005, et ont aussi contribué à l'élaboration du Plan d'action, approuvé par les Signataires du MdE au Paraguay en 2010.

Outarde barbue

Mémorandum d'Accord concernant la conservation et la gestion de la population centre-européenne d'Outarde barbue (*Otis tarda*)

52. Le Secrétariat de la CMS assure les fonctions de secrétariat pour ce MdE. Trois Signataires partagent à tour de rôle les fonctions de coordination.

53. Le Gouvernement hongrois a accueilli la troisième Réunion des Signataires (MoS3) adossée à un colloque scientifique sur l'Outarde barbue dans le parc national Körös-Maros, en Hongrie, du 8 au 12 avril 2013.

54. Le colloque scientifique de deux jours portait sur l'élaboration et la mise en œuvre de lignes directrices, et sur les principaux défis pour la conservation de l'Outarde barbue. Le colloque a été suivi par une excursion dans le parc national afin d'observer les outardes en plumage nuptial et de s'informer sur les méthodes de piégeage des prédateurs et sur l'agriculture extensive. La Hongrie accueille la plus grande population d'Outarde barbue en Europe centrale.

55. Lors de la MoS3, les Signataires ont convenu des actions suivantes:

- Extension de la portée géographique du MdE pour inclure quatre nouveaux Etats de

⁷ http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/amur_falcons_nagaland_11_2013.pdf

⁸ <http://www.cms.int/raptors/en/news/new-citizen-science-tool-record-birds-prey-sightings-across-africa>

l'aire de répartition:

- L'Italie et le Monténégro, car ils peuvent être considérés comme une zone d'hivernage potentiel pour l'Outarde barbue.
 - La Fédération de Russie (partie européenne uniquement) car une grande partie de la population d'Outarde barbue de Russie hiverne régulièrement en Ukraine.
 - La Serbie car une petite population reproductrice existe dans le nord du pays et est probablement liée aux populations du sud de la Hongrie.
- Adoption d'un Plan d'action, pour lequel il est à noter que des informations dépendant des Signataires doivent toujours être incluses dans les annexes du document.
 - Examen de l'actuel Programme de travail international à moyen terme (MTIWP-Medium-term International Work Programme) (2008-2012) et adoption d'un nouveau MTIWP pour la période 2013-2016.
 - Accord de l'Allemagne, de la Hongrie et de l'Autriche pour partager la fonction de coordination, à tour de rôle et sur une base annuelle. L'Allemagne a accepté d'accueillir la MoS4 en 2016.
 - Accord sur l'utilisation de l'espace de travail en ligne pour mieux coordonner les actions en faveur de l'Outarde barbue.

56. La Hongrie ayant couvert la plupart des dépenses de la MoS3, le Secrétariat n'a eu à couvrir que les frais de déplacement et d'hébergement de son personnel et des délégués éligibles. Le Secrétariat ne disposant pas de budget propre aux réunions des MdE, même cette somme modeste s'est révélée difficile à trouver.

57. Le MdE Grande Outarde a été signé par 13 pays (jusqu'en juillet 2013) et quatre organisations coopérantes. Les Signataires ont encouragé les autres États de l'aire de répartition, en particulier la Bosnie-Herzégovine, la Pologne et la Slovénie, à signer le MdE.

Flamants des Andes

Mémorandum d'Entente sur la conservation des Flamants des Hautes Andes (*Phoenicopterus andinus* et *Ph. jamesi*) et de leurs habitats

58. Le Secrétariat de la CMS assure le secrétariat pour ce MdE.

59. La Commission nationale des forêts du Chili a organisé une réunion non-officielle des États signataires et d'autres parties prenantes afin d'élaborer le Plan d'action du MdE. Elle a eu lieu à Antofagasta, au Chili, les 8 et 9 août 2013. Les délégués du Chili, de la Bolivie, du Pérou et de l'Argentine ont été invités ainsi que le Secrétariat de la CMS, d'autres experts et des ONG qui travaillent sur l'espèce.

Ouette à tête rousse

Mémorandum d'Entente entre la République Argentine et la République du Chili concernant la conservation de l'Oie des Andes à tête rousse (*Chloephaga rubidiceps*)

60. Le Secrétariat de la CMS agit en tant que dépositaire du MdE, tandis que les fonctions de secrétariat sont assurées à tour de rôle par les Signataires eux-mêmes.

61. Le Chili poursuit la gestion d'un programme de trois ans pour la prévention et le contrôle des espèces envahissantes dans la région de Magallanes, qui comprend des activités de suivi, de recherche et d'éducation, le contrôle de la vente d'animaux exotiques dans la région, la construction de sites de reproduction protégés pour l'Ouette à tête rousse, ainsi que d'autres mesures de conservation. Trois modules pilote sont en cours d'élaboration dans des zones stratégiques en vue de protéger la reproduction de l'espèce. Il est prévu de construire dans l'estancia Santa María. Des mesures seront mises en place pour prévenir les attaques des chiens errants. Le programme se poursuivra jusqu'en 2014. Au second semestre de 2012, le Ministre de l'environnement, par le biais de son Secrétariat régional ministériel de Magallanes a chargé un cabinet de consultants de formuler un Plan pour le rétablissement, la conservation et la gestion de l'ouette à tête rousse, en vertu de l'Article 37 de la Loi 19.300 "Bases Generales de Medio Ambiente", y compris une nouvelle estimation de la population pour la période 2012-2013 dans les aires de reproduction. Pour l'élaboration du Plan, plusieurs ateliers et réunions ont été organisés avec des acteurs régionaux des secteurs public et privé. Une nouvelle version du Plan est en préparation et sera revue au second semestre de 2014.

62. La cinquième réunion bilatérale des ministres de l'Argentine et du Chili a eu lieu à Santiago, au Chili, le 23 août 2013. Durant cette réunion, le Plan d'action a été approuvé. L'objectif du Plan est de ramener la population continentale et de Terre de Feu de l'espèce à un niveau qui assurera son état de conservation. Les mesures potentielles actuellement à l'étude comprennent: le suivi des zones de nidification et d'hivernage, la prévention du tir d'espèces non-gibier et l'évaluation de nouvelles modalités d'élevage.

Grue de Sibérie

Mémoire d'Entente concernant les mesures de conservation en faveur de la Grue de Sibérie (*Grus leucogeranus*)

63. Le Secrétariat de la CMS assure les fonctions de secrétariat de ce MdE, tandis que l'International Crane Foundation (ICF) poursuit ses fonctions de coordination, conformément à la résolution 10.9, activité 8.2. Un financement de 10 000 USD a été alloué par le Secrétariat pour couvrir le salaire d'un coordonnateur à temps partiel basé à Moscou pour un an jusqu'en septembre 2013. Les activités comprennent la facilitation de l'échange d'informations, la production d'un bulletin d'information, le soutien aux programmes d'éducation et de sensibilisation du public, ainsi que la maintenance du site web dédié à la coordination de la voie de migration de la Grue de Sibérie (www.sibeflyway.org) en tant que plate-forme dynamique d'information dans le cadre du MdE.

64. Des plans sont en préparation pour encourager les signataires à participer à une mise à jour des plans de conservation en 2015-2016. Une évaluation des espèces passant en revue l'état, les menaces et les priorités en matière de conservation ainsi que des cartes des aires de répartition actualisées sont en préparation, incluant le Plan de conservation de la Grue de Sibérie de Wetlands International/UICN.

65. Des avancées significatives ont été réalisées en ce qui concerne l'engagement des chasseurs, des organismes en lien avec la chasse, ainsi que des gardes-frontières, dans la conservation des grues en Asie centrale. Des activités éducatives portant sur l'écologie ont été menées auprès des chasseurs sur les sites potentiellement ou récemment désignés pour intégrer le Réseau de sites critiques d'Asie centrale et de l'Ouest (WCASN - Western/Central Asian Critical Site Network), grâce au soutien financier de la Fondation Mohammed Bin-Zayed Species Conservation et à la gestion administrative assurée par ICF.

66. En Chine, une structure pour le contrôle de l'eau est encore à l'étude pour l'exutoire du lac Poyang, qui est assurément la zone humide la plus importante en Asie de l'Est pour l'hivernage des oiseaux d'eau et qui constitue un habitat essentiel pour plus de 98% de la population mondiale de la Grue de Sibérie, espèce classée «En danger critique». ICF, de concert avec la Réserve naturelle nationale du lac Poyang et plusieurs instituts de recherche, étudie l'écologie de la grue et des terres humides dans le but de renforcer la base scientifique pour évaluer les plans de développement, y compris le barrage proposé, à l'appui de la biodiversité et d'autres services fournis par les écosystèmes du Lac Poyang. Plus de 80% des Grues de Sibérie font étape dans les réserves naturelles nationales Momoge et Tumuji. ICF collabore avec les réserves et les gouvernements provinciaux sur ces deux sites afin d'assurer des apports d'eau réguliers pour Momoge et d'élaborer des plans de gestion intégrant le facteur climatique.

67. En Fédération de Russie, le projet «*Flight of Hope*» (Vol de l'espoir) se poursuit dans l'ouest de la Sibérie pour encourager la réintroduction de la Grue de Sibérie à travers l'apprentissage des voies de migration par les jeunes oiseaux élevés en captivité, en les entraînant à suivre un avion ultra-léger. Huit poussins de Grue de Sibérie ont été élevés au Centre d'élevage des grues d'Oka et lâchés en automne 2013 dans le delta de la Volga et au refuge pour la faune sauvage de Belozersky dans le sud de la région de Tyumen. Trois grues de Sibérie d'un an ont été relâchées à Uvat en juin 2013.

68. Le numéro 13 du Siberian Crane Flyway News, a été publié en anglais et en russe, et comprend des informations sur les principaux sites situés le long des trois voies de migration des Grues de Sibérie, sur l'élevage en captivité et la réintroduction, ainsi que des programmes éducatifs. Il est disponible sur le site web de la CMS (<http://www.cms.int/en/publication/siberian-crane-flyway-news>).

Courlis à bec grêle

Mémoire d'Entente concernant les mesures de conservation pour le Courlis à bec grêle (*Numenius tenuirostris*)

69. Aucune action n'a été entreprise dans le cadre du MdE Courlis à bec grêle depuis la COP10.

ESPÈCES TERRESTRES

Cerf de Boukhara

Mémoire d'Entente concernant la conservation et la restitution du Cerf de Boukhara (*Cervus elaphus bactrianus*)

70. Le Secrétariat de la CMS assure les fonctions de secrétariat pour ce MdE.

71. Au cours de la 1^{re} Réunion des Signataires du MdE tenue le 20 novembre 2011 en marge de la COP10 de la CMS, les Signataires ont décidé d'élaborer un Programme de travail international à moyen terme (MTIWP) incluant des activités prioritaires pour la conservation du Cerf de Boukhara. Les Signataires ont convenu d'un format qui sera complété par des consultations par courrier électronique. Bien que le Secrétariat ait lancé le processus de consultation, les contributions des Signataires sont toujours attendues et le MTIWP doit encore être finalisé.

72. Alors que la communication entre le Secrétariat et les Signataires reste faible, l'état de conservation du Cerf Bukharian s'est considérablement amélioré au cours des dernières années, la plupart des activités de l'actuel Plan d'action ayant été mises en œuvre avec une assistance considérable du WWF Russie.

73. En mars 2013, le Secrétariat a contacté les Signataires afin de les informer de l'avancement de la mise en œuvre du MdE et des plans et besoins relatifs à son développement, y compris les besoins financiers. Le Secrétariat a également demandé aux Signataires des renseignements sur les activités réalisées ou prévues au niveau national en vue de contribuer à la mise en œuvre du Programme de travail international.

74. Si des financements s'avéraient disponibles, le Secrétariat pourrait envisager la possibilité d'organiser une réunion technique pour finaliser le MTIWP et convenir des priorités pour les années à venir.

Antilope Saïga

Mémorandum d'Entente concernant la conservation, la restauration et l'utilisation durable de l'Antilope Saïga (*Saiga spp.*)

75. Le Secrétariat de la CMS assure les fonctions de secrétariat pour ce MdE, la coordination étant assurée par les deux ONG citées ci-dessous conformément à la résolution 10.9, activité 8.2.

76. Les deux organisations coordinatrices du MdE, Association for the Conservation of Biodiversity of Kazakhstan (ACBK) et Saiga Conservation Alliance (SCA), ont travaillé à la mise en place d'un site internet complet, le Saiga Resource Centre (SRC), qui a été lancé au cours de la réunion technique tenue le 18 juin 2013 à Astana, Kazakhstan. Conformément au Programme de travail international à moyen terme (MTIWP) 2010-2015 adopté par les Signataires à leur deuxième réunion (septembre 2010), le site web a pour objectif de suivre les progrès de la mise en œuvre du MdE et du MTIWP et de faciliter la communication et l'échange d'informations entre les points focaux officiels et les autres parties concernées par l'Antilope Saïga.

77. Depuis 2011, lorsque les deux ONG ont pris officiellement la coordination, elles ont mis en place le Saiga Resource Centre grâce à un financement initial de la Suisse et ont distribué et traduit quatre numéros du bulletin semestriel Saiga News.

78. Fin 2012, grâce à la collaboration et au financement de la Frankfurt Zoological Society (FZS) et de Flora & Fauna International (FFI), le Secrétariat a lancé une étude pour analyser la situation et les effets attendus des projets d'infrastructures mentionnés ci-dessus (clôture frontalière et chemins de fer) sur l'Antilope Saïga, et pour élaborer une série de recommandations qui seront présentées aux autorités kazakhes. Les résultats ont été discutés lors de réunions avec les autorités kazakhes compétentes (ministère de l'Environnement, ministère des Transports et bureaux de la sécurité / des frontières).

79. Le rapport intitulé « Saiga Crossing Options. Guidelines and Recommendations to Mitigate Barrier Effects of Border Fencing and Railroad Corridors on Saiga Antelope in Kazakhstan » (Options pour le passage de Saïga. Lignes directrices et recommandations visant à atténuer les effets de barrière aux frontières et des corridors de voies ferrées sur

l'antilope Saïga au Kazakhstan » a été présenté en anglais et en russe lors d'une réunion technique d'une journée dans le cadre du MdE Saïga en juin 2013 à Astana au Kazakhstan. Les participants ont débattu de l'impact sur l'Antilope Saïga de la construction d'infrastructures ainsi que des solutions possibles pour atténuer ces impacts. En outre, le Saïga Resource Center qui est l'organe de coordination comme mentionné plus haut a été présenté. La réunion a été organisée conjointement par la CMS, la SCA et l'ACBK.

80. Les Secrétariats de la CMS et de la CITES ont organisé un événement parallèle conjoint sur le MdE Saïga lors de la COP16 de la CITES à Bangkok en mars 2013. L'événement parallèle a rassemblé des représentants des États de l'aire de répartition et des États impliqués dans les échanges et la consommation de produits issus de l'Antilope Saïga, afin de discuter des principales menaces pesant sur l'espèce et la manière dont elles sont actuellement traitées dans le cadre du MdE et par la CITES. Les représentants de la Chine et de l'industrie liée à la médecine traditionnelle chinoise ont participé à la réunion et ont réitéré leur souhait de contribuer à la conservation de l'Antilope Saïga in-situ et au renforcement de la coopération avec les États de l'aire de répartition

81. En février 2013, le Secrétariat a contacté les Signataires afin de les informer de l'avancement de la mise en œuvre du MdE et des plans et besoins relatifs à son développement, y compris les besoins financiers. Le Secrétariat a également demandé aux Signataires des renseignements sur les activités réalisées ou prévues au niveau national en vue de contribuer à la mise en œuvre du Programme de travail international à moyen terme (2011-2015) au cours de cette période de rapport.

Huemul des Andes méridionales

Mémorandum d'Entente entre la République argentine et la République du Chili pour la Conservation du Huemul des Andes méridionales (*Hippocamelus bisulcus*)

82. Le Secrétariat de la CMS agit en tant que dépositaire du MdE, tandis que les fonctions de secrétariat sont assurées à tour de rôle par les Signataires eux-mêmes (Argentine, Chili).

83. Un plan binational pour la conservation du Huemul a été signé par l'Argentine et le Chili lors de la sixième réunion binationale des ministres tenue en novembre 2012.

84. Pour l'Argentine, la Dirección de Fauna Silvestre, Secretaria de Ambiente y Desarrollo Sustentable Jefatura de Gabinete de Ministros a présenté les activités suivantes pour 2011-2014:

- La recherche scientifique et la surveillance des populations dans les régions de Neuquén et Chubut, ainsi que dans les parcs nationaux Los Alerces, Los Glaciares, Lago Puelo, Lanín, Nahuel Huapi et Perito Morena, y compris l'élaboration de nouveaux protocoles d'autopsie et de nécropsie et l'installation de caméras-pièges.
- Activités participatives d'éducation et de sensibilisation dans les écoles et les communautés, y compris nouvelles brochures, pages web mises à jour et projection d'un documentaire sur le Huemul.
- Renforcement des capacités du personnel gouvernemental et non gouvernemental participant à la conservation du Huemul, moyennant des ateliers et d'autres types de formation.
- Mise en œuvre du Plan binational pour la conservation du Huemul, notamment création d'une base de données, partage de données et meilleur contrôle des chiens.
- Élaboration et mise en application des recommandations pour le développement d'infrastructures respectant le Huemul et installation de clôtures pour empêcher l'accès du bétail à ces zones sensibles.

- Préparation de rapports techniques sur l'impact de la chasse.
- Nouveaux panneaux de signalisation indiquant la présence du Huemul à l'intérieur et hors des aires protégées.
- Établissement d'une nouvelle aire protégée: « Parque Municipal Shoonem » (province de Chubut).
- Application juridique et administrative nationale, y compris l'adhésion de la province de Neuquén au plan d'action national pour le Huemul et une meilleure gestion du bétail et des chiens.

85. Pour 2015, l'Argentine prévoit de renforcer l'exécution du Plan d'action binational, par exemple moyennant l'établissement d'un corridor transfrontière « Nevados del Chillán-Lagunas de Epu Lauquen », l'extension des aires protégées existantes, l'échange continue de données, la création de divers comités techniques et la production de matériels de sensibilisation sur la conservation des forêts de Patagonie.

86. Le Comité exécutif chilien pour la conservation du Huemul (CECH - Chilean Executive Committee for the Conservation of the Huemul) a examiné le Plan national pour la conservation du Huemul lors de sa réunion en janvier 2013.

87. Le Groupe de travail régional chilien (CONAF) a présenté les activités suivantes:

- Création de la Commission intersectorielle pour la conservation du Huemul et élaboration d'une résolution visant à protéger le Huemul.
- Une étude a été menée dans les zones à la frontière entre l'Argentine et le Chili dans le cadre du Plan binational; des traces ont été trouvées qui ont confirmé le mouvement de l'espèce entre les deux pays.
- Des caméras-pièges sont utilisées pour la surveillance des Huemuls dans de nombreuses aires protégées.
- Des campagnes de prévention des collisions de véhicules avec les Huemuls ont été lancées.
- Des programmes de sensibilisation à l'importance de protéger cette espèce sont mis en place dans les écoles.

88. Un documentaire a été produit sur le Huemul au Chili et en Argentine, appelé «Huemul, l'ombre d'une espèce» («Huemul, the Shadow of a Species»).

Éléphant d'Afrique de l'Ouest

Mémoire d'Accord concernant les mesures de conservation en faveur des Populations Ouest-Africaines de l'Éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*)

89. Le Secrétariat de la CMS assure la fonction de secrétariat pour ce MdE. Comme signalé à la 40^{ème} réunion du Conseil scientifique, le projet qui proposait que le Programme de suivi de l'abattage illicite d'éléphants (Programme MIKE - Monitoring the Illegal Killing of Elephants) de la CITES, assure les services de coordination à travers son bureau pour l'Afrique de l'Ouest n'a pas pu être mis en œuvre, en raison de la fermeture de ce bureau.

90. Les Secrétariats de la CMS et de la CITES restent en contact étroit en ce qui concerne les éléphants comme l'indique le Programme de travail conjoint CMS/CITES 2012-2014 (UNEP/CMS/StC38/Doc.3). Dans le cadre de cette collaboration, le MdE sur l'éléphant d'Afrique de l'Ouest bénéficiera du nouveau programme concernant la « Réduction de l'abattage illégal des éléphants et d'autres espèces menacées » (MIKES) (Minimizing the

Illegal Killing of Elephants and other Endangered Species) financé par l'UE, d'un montant de quelque 12 millions €, spécifiquement à l'intérieur et autour des sites de MIKES. Ce programme d'une durée de 50 mois contribuera à une meilleure application de la loi et à renforcer la surveillance des éléphants et d'autres espèces par les rangers, s'appuyant sur MIKE. La CMS est l'un des partenaires de l'AME aidant à la mise en œuvre de MIKES et dépendant des discussions en cours; le nouveau MIKES pourrait aider encore une fois le programme à fournir des services de coordination, ce qui serait conforme à la Résolution 10.9, Activité 8.2.

91. En mars et en décembre 2013, le Secrétariat a contacté les Signataires afin de les informer de l'avancement de la mise en œuvre du MdE et des plans et besoins relatifs à son développement, y compris les besoins financiers. Aucune réponse à la première lettre n'est parvenue, mais sept Signataires (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger et Togo) ont répondu au deuxième questionnaire plus détaillé.

92. Les informations fournies en retour indiquent que les points de contact du MdE connaissent le MdE et que la mise en œuvre de l'instrument est hautement prioritaire pour les pays participants. Toutefois, compte tenu du manque de ressources humaines et financières, il n'avait généralement pas été possible d'atteindre les objectifs du Programme de travail international à moyen terme 2012-2014 du MdE. Concernant les défis et les besoins pour une mise en œuvre réussie, les problèmes mentionnés étaient souvent les mêmes, à savoir: a) le manque de capacités des autorités nationales et des gestionnaires des parcs (71 pour cent), b) des conflits entre l'homme et la faune sauvage (71 pour cent), c) la destruction de l'habitat (57 pour cent) et d) la faible participation des acteurs concernés (par ex. communautés, forestiers, police) (57 pour cent). D'autres problèmes comme le braconnage et le trafic illicite, le manque d'informations sur l'état des populations d'éléphants et une collaboration transfrontalière insuffisante ont été considérés comme pertinents. Les sept pays qui ont répondu ont mentionné le renforcement des capacités (surtout techniques) comme un besoin prioritaire, suivi de la sensibilisation plus efficace des principaux acteurs, l'amélioration de la coopération transfrontalière, la recherche et le suivi des populations d'éléphants, l'atténuation des conflits entre l'homme et la faune sauvage, le maintien et la restauration des habitats et l'application de mesures anti-braconnage efficaces.

93. Grâce à des contributions volontaires de Monaco et à l'appui de la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF) au Mali, un projet est en cours d'exécution à travers la Wild Foundation pour renforcer l'application des lois à base communautaire et la capacité de la DNEF dans la population transfrontière d'éléphants du Gourma. Il faut obtenir d'urgence des fonds supplémentaires pour exécuter le Programme de travail international à moyen terme 2012-2014, en mettant l'accent sur les besoins spécifiques susmentionnés par les Signataires. Ce programme devrait être mis à jour en 2015.

94. La criminalité liée aux espèces sauvages faisait partie des priorités du Secrétariat de la CMS étant donné les niveaux actuels de braconnage d'éléphants, y compris les discussions avec les États de l'aire de répartition lors du Sommet sur l'éléphant d'Afrique (2-4 décembre 2013, Gaborone, Botswana), les réunions du Comité directeur du Fonds pour l'éléphant d'Afrique et les contributions du Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage.

IV. EXAMEN DU DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX ACCORDS, Y COMPRIS DES INITIATIVES SPÉCIALES POUR CERTAINES ESPÈCES

ESPÈCES AQUATIQUES

La tortue carette (*Caretta caretta*) dans le Pacifique Sud

95. Après une réunion technique à Brisbane, en Australie en mars 2014, un Plan d'action par espèce pour la tortue carette (*Caretta caretta*) dans le Pacifique Sud a été préparé en coopération avec les États de l'aire de répartition et des experts, et avec un soutien financier du Gouvernement australien. Il est présenté aux Parties pour adoption dans le document UNEP/CMS/COP11/Doc.23.2.2.

ESPÈCES AVIAIRES

Plan d'action pour les oiseaux migrateurs terrestres d'Afrique-Eurasie

96. Le document UNEP/CMS/COP11/Doc.23.1.4. traite des progrès accomplis dans l'élaboration du Plan d'action prévu dans la Résolution 10.27 : « Améliorer l'état de conservation des oiseaux migrateurs terrestres en Afrique et en Eurasie »

Outarde houbara (*Chlamydotis undulata macqueenii*)

97. Au terme d'un long processus de développement amorcé par la COP4 de la CMS (Nairobi, Kenya - 1994), une réunion a été organisée durant la COP8 de la CMS (Nairobi, Kenya, 2005) pour conclure un Accord sur la conservation de l'outarde houbara. Les États de l'aire de répartition sont convenus de soumettre de nouvelles observations sur le projet et également d'organiser une réunion finale pour conclure les négociations sur l'Accord et un Plan d'action associée au plus tard à la mi-2006. Par la suite, la COP9 de la CMS (Rome, Italie, 2008) a fixé la limite de 2009 pour ouvrir l'Accord à la signature. Toutefois des questions en suspens concernant l'identification d'un dépositaire et d'un hôte pour le Secrétariat de l'Accord proposé ne sont pas encore résolues.

98. En 2014, étant donné que beaucoup de temps s'est écoulé depuis le lancement initial du projet d'Accord, et que, durant cette période, des changements importants pourraient être advenus dans l'état de l'espèce, le Bureau de la CMS à Abou Dhabi a chargé BirdLife International d'entreprendre un examen technique indépendant (UNEP/CMS/COP11/Inf.17). Il s'agissait principalement d'évaluer l'état de conservation actuel de l'outarde oubara d'Asie (*Chlamydotis macqueenii*), considérée aujourd'hui comme une espèce à part entière (distincte de l'outarde oubara d'Afrique (*Chlamydotis undulata*)) et classée « vulnérable » sur la Liste rouge de l'UICN. L'examen a couvert les 24 États de l'aire de répartition et s'est également attaché à recueillir des informations actualisées sur la portée, la gravité et l'impact des menaces dans toute l'aire de répartition, et à examiner l'étendue des activités récentes et en cours contribuant à la conservation et à l'utilisation de l'espèce.

99. Sous réserve de l'obtention d'un financement adéquat, un atelier technique d'experts pourrait être organisé, réunissant des représentants de tous les États de l'aire de répartition (provisoirement prévu pour 2016). L'objectif serait d'identifier les mesures les plus urgentes à prendre à l'appui des mesures de conservation internationales pour l'espèce. Par la suite, les gouvernements et les divers acteurs de l'aire de répartition seront invités à se pencher sur des options, pour aboutir à des recommandations qui seront présentées à la COP12 (prévue pour

2017) sur la façon la plus efficace avec laquelle la CMS pourrait promouvoir et renforcer la coopération et la collaboration internationales pour conserver l'espèce et assurer une utilisation future durable.

La voie de migration d'Asie centrale (CAF)

100. Les 12 et 13 décembre 2012, le Secrétariat a organisé une réunion des 30 États de la Voie de migration d'Asie centrale (Central Asian Flyway – CAF), à Abou Dhabi, adossée la première Réunion des Signataires du MdE Rapaces. Les délégués ont été invités à se prononcer sur les options concernant le cadre juridique et institutionnel de la CAF, à savoir: a) l'extension de la zone géographique de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) pour englober toute la région CAF, et l'intégration du Plan d'action pour les oiseaux d'eau de la CAF sous l'égide de l'AEWA; ou b) établir le Plan d'action pour les oiseaux d'eau de la CAF comme un cadre de conservation coopératif international et indépendant, hors du cadre de la CMS.

101. Les 17 pays représentés à la réunion, ainsi que les organisations internationales, comprenant Wetlands International et BirdLife International, ont adopté une déclaration finale qui précise que «la meilleure façon d'assurer la mise en œuvre effective du Plan d'action pour les oiseaux d'eau de la CAF est son intégration dans l'AEWA et l'expansion de la zone géographique de l'Accord pour englober toute la région CAF».

102. Les États de l'aire de répartition ont également invité les Parties à l'AEWA à considérer, lors de leur sixième session de la Réunion des Parties qui se tiendra en 2015, l'extension de la portée géographique de l'AEWA pour englober toute la région CAF et intégrer le Plan d'action CAF à l'Accord.

103. À la suite de cette réunion, le Secrétariat de la CMS, en étroite coopération avec le Secrétariat de l'AEWA, a lancé une étude pour évaluer les implications techniques, institutionnelles, juridiques et financières pour l'AEWA dans l'éventualité de l'intégration de la CAF à l'Accord. Grâce au financement du Programme régional GIZ pour l'utilisation durable des ressources naturelles en Asie centrale, un consultant a été engagé pour entreprendre ce travail et présenter les conclusions à la MOP2 de l'AEWA en 2015.

ESPÈCES TERRESTRES

Argali (*Ovis ammon*)

104. Un rapport sur les activités visant à améliorer la conservation de l'argali, y compris le projet de Plan d'action international par espèce, est présenté dans le document PNUE/CMS/COP11/23.3.3.

Mammifères des zones arides d'Eurasie centrale

105. L'état d'avancement de la mise en œuvre des actions concertées et de coopération sur les mammifères migrateurs en Asie centrale, y compris le projet de résolution sur l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale est présenté dans le document PNUE/CMS/COP11/Doc.23.3.1.

Panthère des neiges (*Uncia uncia*)

106. En 2012, le Gouvernement kirghize avec le soutien de la Banque mondiale, a lancé un processus visant à améliorer la conservation mondiale de la Panthère des neiges, comprenant l'adoption d'un « Programme de conservation de l'écosystème de la Panthère des neiges » (Global Snow Leopard Ecosystem Conservation Programme - GSLEP) ainsi qu'une Déclaration sur la conservation de la Panthère des neiges, lors d'un sommet mondial qui s'est tenu en octobre 2013 dans la capitale kirghize, Bichkek. De plus, il a été demandé aux onze États de l'aire de répartition de l'espèce de développer des « Priorités nationales de protection de l'écosystème de la Panthère des neiges » (National Snow Leopard Ecosystem Protection Priorities - NSLEP).

107. En décembre 2012, un premier atelier sur la stratégie mondiale en faveur de la Panthère des neiges a eu lieu à Bichkek, au Kirghizistan, suivi d'une deuxième réunion des États de l'aire de répartition et des autres parties prenantes, en mars, en marge de la COP16 de la CITES à Bangkok, où les pays ont discuté des progrès dans le développement de leur NSLEP. Le Secrétariat a participé à deux réunions pour s'assurer que les dispositions de la CMS concernant l'inscription à l'Annexe I de la Panthère des neiges ont été prises en compte. Une troisième réunion préparatoire a eu lieu en mai à Moscou, où, entre autres choses, l'avant-projet de déclaration a été discuté. En raison de la publication tardive de l'invitation, il n'a pas été possible d'obtenir de visa russe dans les temps et la CMS n'a donc pas été représentée à la réunion.

108. Le Secrétariat a pris la direction de la Composante d'appui mondial sur la coopération transfrontalière qui fait partie du GSLEP, et a organisé une session sur ce thème durant le sommet mondial en octobre. Le Secrétariat a également écrit à chacun des États de l'aire de répartition de la Panthère des neiges pour s'assurer que le travail en cours en Asie centrale dans le cadre de la CMS, notamment sur l'argali qui est une espèce proie de la Panthère des neiges, soit pris en compte et que les possibilités de synergies et de soutien mutuel soient effectivement utilisées.

109. En juin 2014, le Secrétariat a participé à un atelier sur la planification, la direction des actions et le renforcement des capacités des points focaux nationaux du GSLEP, qui a eu lieu au Kirgystan, et a organisé une session sur la coopération transfrontière avec la participation de divers États de l'aire de répartition et d'autres acteurs. Par son engagement en faveur de la Composante d'appui mondial, le Secrétariat reste pleinement actif dans le processus de mise en œuvre du GSLEP. La panthère des neiges est aussi l'une des espèces couvertes par l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (voir le document UNEP/CMS/COP11/Doc.23.3.1.).

Plan d'action pour la conservation et la restauration des antilopes sahélo-sahariennes

110. La réalisation la plus remarquable durant la dernière période triennale concernant la mise en œuvre du Plan d'action à partir de 1998 a été l'établissement au Niger en mars 2013 de la Réserve naturelle et culturelle de Termit/Tin Toumma, la plus vaste aire protégée d'Afrique qui s'étend sur 97 000 km². Cette zone est particulièrement importante pour la dernière population viable d'Addax (*Addax nasomaculatus*) et pour la Gazelle dama (*Nanger dama*), mais aussi pour la conservation de la Gazelle dorca (*Gazella dorcas*), le Guépard (*Acinonyx jubatus*) et le mouflon à manchettes (*Ammotragus lervia*), qui sont tous candidats à une action concertée/de coopération (UNEP/CMS/Res.10.23). Un plan de gestion est maintenant en place. Ce travail a largement bénéficié de deux projets de mise en œuvre

appuyés par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et l'UE achevés en décembre 2012 (respectivement 1,3 million € et 2,3 millions €. Des vérifications externes ont été effectuées, la vérification financière est en cours.

111. De nouveaux projets appuyant la Réserve naturelle et culturelle nationale de Termit et Tin Toumma ont été récemment approuvés par de grands organismes de financement (France et UE), visant à identifier et à mettre en place des mesures visant à minimiser l'impact de l'extraction pétrolière dans la région du Termit et à aider à la lutte contre le braconnage.

112. Au Niger et au Tchad, un autre projet transfrontière vient d'être approuvé par l'UE (2014), comportant un appui supplémentaire pendant quatre ans qui contribuera à la mise en œuvre du Plan de gestion de l'aire protégée du Termit-TinToumma au Niger et des zones adjacentes au Tchad (1,9 million €).

113. Au Tchad, la réintroduction de l'Oryx à cornes (*Oryx dammah*) dans la Réserve de faune Ouadi Rime - Ouadi Achim a été préparée durant la dernière période triennale moyennant un effort de collaboration entre le Gouvernement tchadien, l'Agence pour l'environnement d'Abou Dhabi et le Fonds pour la conservation du Sahara. La réintroduction de l'Oryx à cornes qui a disparu à l'état sauvage est prévue pour 2015.

114. De nouvelles données sur la biodiversité de la région sahélo-saharienne ont maintenant été recueillies par le biais de l'enquête sur la faune sauvage sahélo-saharienne, menée dans le cadre d'un projet géré par le Fonds pour la conservation du Sahara avec le soutien de l'Agence pour l'environnement d'Abou Dhabi.

115. Le Fonds pour la conservation du Sahara et plus récemment Noé Conservation, deux partenaires solides et dévoués du Plan d'action, ont joué un rôle décisif dans l'exécution et la coordination de ces activités.

116. On recherche actuellement des fonds pour la mise à jour du Plan d'action de 1998, notamment pour l'intégration des Plans d'action de l'UICN concernant la Gazelle dama et la Gazelle de Cuvier et pour organiser une réunion des États de l'aire de répartition.

Eléphants d'Afrique centrale (*Loxodonta africana*)

117. Lors de la COP10, le Secrétariat a présenté une étude intitulée « *Synthèse: Analyse des lacunes et options visant à renforcer la conservation de l'Éléphant en Afrique centrale* » (UNEP/CMS/Conf.10.46). Il a décrit trois options possibles pour progresser.

118. La résolution 10.16 n'a pris aucune décision spécifique concernant la voie à suivre pour cette initiative, mais a prévu une liste de conditions qui doivent être abordées dans le développement de nouveaux instruments. Une exigence clé est la nécessité pour un pays ou une organisation de s'engager à mener le processus de développement. En outre, la Résolution 10.9 a approuvé une liste d'activités, y compris le point 12.3: « Créer des critères face auxquels évaluer les nouveaux accords potentiels proposés ».

Dans le sillage de ce processus, des critères pour élaborer de nouveaux accords seront présentés à la COP11 pour adoption, qui auront un impact direct pour la conservation des éléphants en Afrique centrale dans le cadre de la CMS (PNUE/CMS/COP11/Doc.22.2).

119. Comme cela a été signalé lors de la 40^{ème} Réunion du Conseil scientifique, le Cameroun a fait part de sa volonté de jouer un rôle de premier plan dans l'avancement des

consultations au sein de la région. À ce jour, le Secrétariat n'a reçu aucune réponse du Cameroun à ses demandes de renseignements quant à ce processus.

Action requise:

La Conférence des Parties est invitée à:

- (a) Prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de MdE, de plans d'action et d'initiatives spéciales pour certaines espèces, et noter les contraintes financières rencontrées par certains de ces instruments.
- (b) Donner des orientations au Secrétariat au sujet de la mise en œuvre des MdE existants ou des instruments en cours de développement.